



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 10 mars 2022 à 20h00

Salle communale Le Gossan à Genolier

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Genolier pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

Elle mentionne la tragédie (guerre en Ukraine) qui se déroule à nos portes, avec une pensée pour les personnes impactées.

Elle donne la parole à M. Pascal Colombo, Municipal à Genolier, qui fait une brève description de sa commune.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 39 communes sont présentes, représentant un total de 128 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Michel Girardet, Gland - Raphaël Widmer, Vinzel - Hervé Mange, Founex - Régina Bovet, Gland - Philippe Esseiva, Arzier-Le Muids - Jeanne Weber, Gland - Vadim Rochat, Nyon - Ludovic Brûlé, Chavannes-de-Bogis - Vincent Moret, Coppet - Marie-Thérèse Ramseyer, Chavannes-des-Bois - Lucia Suva, Rolle - Marinella Page, Bursinel - Cécile Rod, Rolle - Corinne Besson, Grens.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le bureau propose une modification à l'ordre du jour en ajoutant au point 8 : Nomination d'un délégué à la commission des finances suite à la démission de M. Mario-Charles Pertusio, d'Eysins.

L'Assemblée est d'accord avec cette modification, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par 127 oui, 0 non et 1 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente fait part d'une demande du Bureau : afin de faciliter la gestion des vacances des commissions, celles-ci sont priées de transmettre leur tableau des vacances en même temps que leur rapport et non à la fin de l'année. Cela permettra d'éviter des oublis.

4. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Anna Beutler, Gland – Christian Brügger, Arzier-Le Muids – Bernard Gehri, Vinzel – Evan Lock,

Gland – Gérald Cretegy, Gland – Laurent Kilchherr, Founex – Jean-Luc Richard, Crassier – Aurélien Rolaz, Gilly – Christian Arnoux, Eysins.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 à Nyon

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

M. Claude Farine, Nyon, fait remarquer qu'à la page 4, le montant des vacations de 80'000.— l' a surpris. Il a contacté Mme Marinella Page, Bursinel, pour savoir comment elle avait fait son calcul. Il explique que la proposition était de Fr 20.— la séance et non Fr 20.— l'heure, ce qui ramènerait le montant total à Fr 8'000.—, montant qui, sur le budget annuel, est minime. Le montant énoncé a pu influencer le vote final, par conséquent, lui et M. Cédric Gorgerat, Gingins, reviendront sur cette proposition afin que le Conseil intercommunal puisse se prononcer une nouvelle fois.

Il n'y a plus de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021, est adopté par 115 oui, 1 non et
12 abstentions**

6. Préavis 10-2022 Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022/2027

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commissions Ad Hoc, à lire les conclusions de leur rapport.

M. Gérard Mury, Borex, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoHA qui propose l'amendement suivant :

De demander que le Codir démarche toutes les communes non-membre de Région de Nyon pour les associer au programme et les inciter à une participation paritaire.

Le rapport de la CoHA conclut à l'acceptation de ce préavis avec cet amendement.

Mme la Présidente passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis avec l'amendement suivant :

*D'imputer pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2027 le montant de CHF 12'500.— (TTC) par trimestre sur le compte **230.3316 (Amortissements d'autres dépenses)***

Mme la Présidente ouvre la discussion pour l'amendement de la commission Ad'hoc.

M. Stéphane Jayet explique que le Codir a discuté avec la commission et a décidé d'aller dans le sens de la proposition de la commission même si la finalité est minime au niveau finance.

Mme la Présidente indique qu'étant donné que le Codir a amendé ses propres conclusions, les deux amendements proposés par les commissions Ad'hoc et Finances seront traités comme des sous-

amendements car ils s'appliquent également sur les conclusions amendées du Codir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote sur le sous-amendement de la commission Ad 'hoc.

Le sous-amendement de la commission Ad 'hoc du préavis N° 10-2022 est accepté par 126 oui, 0 non et 2 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le sous-amendement de la commission des finances.

M. Paul Menard explique que le Codir s'oppose à ce sous-amendement car pour avoir une vision à terme de ce que coûte le tourisme il faut laisser ce montant dans le poste proposé pour avoir une plus grande transparence dans les comptes.

M. Jacques Tschudin, Rolle, membre de la commission tourisme, se déclare surpris que ce préavis n'ait pas été discuté au sein de la commission tourisme. Il demande s'il y a une raison ? Est-ce que la commission consultative du tourisme s'occupe de certains objets et pas d'autres ?

M. Stéphane Jayet répond que la commission a été consultée pour le FRET (Fonds Régional pour l'équipement touristique).

M. Claude Farine, Nyon, demande qu'on explique la différence de ce qu'on met dans « amortissement » d'une part et de ce qu'on met dans « amortissement d'autres dépenses », afin de comprendre l'enjeu de cette modification ?

M. Paul Menard explique que dans « amortissements d'autres dépenses » ce sont les amortissements des préavis généraux que nous adoptons. Dans ce cas, cela concerne le fonctionnement bien précis du tourisme, les dépenses dédiées au dicastère du tourisme. Le Codir veut éviter les reproches du passé (manque de transparence) afin que chaque élément soit comptabilisé au bon endroit. L'objectif étant à terme de faire de la comptabilité analytique afin de savoir ce que chaque dicastère coûte. Le montant est relativement bas, mais tous ces petits montants vont permettre d'avoir une vision claire de là où on veut aller.

M. Francis Costiou, La Rippe, explique pourquoi la commission des Finances a déposé ce sous-amendement : aujourd'hui l'intégralité des amortissements des préavis tombent sur un dicastère spécifique, tous les amortissements sont regroupés, la position de la commission est de garder cette méthodologie, sachant que l'intégralité des préavis qui sont amortis se réfèrent à un dicastère particulier. De plus le dicastère tourisme est un des rares dicastères équilibrés dans la comptabilité et le fait d'amortir sur le dicastère tourisme rendrait ce groupe de comptes plus équilibré et donc gênerait la visibilité des comptes.

M. Paul Ménard est étonné de l'argumentation de M. Francis Costiou qui dit que finalement on veut avoir des comptes équilibrés mais cela n'est pas la réalité et cela le dérange. Au niveau des autres amortissements, ceux-ci sont comptabilisés à la fin du projet, alors que l'amortissement tourisme l'est en fin d'année. Il est étonné qu'au-delà de la réalité, on veut avoir des comptes équilibrés. Lui préfère avoir des comptes transparents. La transparence va nous permettre de voir ce qui va ou ne va pas.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote sur le sous-amendement de la commission des Finances.

Le sous-amendement de la commission des Finances du préavis N° 10-2022 est refusé par 86 non 19 oui, et 22 abstentions

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement du Codir qui propose un changement de conclusion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'amendement du Codir du préavis N° 10-2022 est accepté par 122 oui, 3 non, et 2 abstentions

La Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, souhaite savoir quelle est l'approche touristique pour les sites situés dans la partie plaine des communes jurassiennes, par exemple l'Abbaye de Bonmont, la piscine à Chésereux, le Musée Romand de la machine agricole à Gingins. Comment sont traité, du point de vue touristique, les portions de territoire situées en plaine des communes jurassiennes ?

M. Stéphane Jayet explique que c'est un travail de maillage avec ce programme sur une zone géographique bien définie. L'idée est de pouvoir mettre en lumière l'ensemble des acteurs, l'ensemble des régions, l'ensemble des communes, qui ont des projets et de la valeur ajoutée à mettre dans le paquet cadeau du tourisme. Par tourisme on ne considère pas uniquement les excursions, mais aussi de ??les valeurs ajoutées, un relief et un profil pour l'ensemble de la région. Pour l'instant on est parti sur une zone bien précise qui est mise en lumière. Le Codir, et particulièrement le dicastère du tourisme, attend des impulsions qui viennent des communes afin de pouvoir par ce dicastère ou le FRET ou autres outils, mettre en avant les régions, les communes ou les objets.

Mme Danielle Collomb, Tartegnin, demande si, dans le programme de développement régional agricole, il ne serait pas possible de réfléchir à des projets tendant à produire de la bioénergie à partir de biomasse au lieu de faire des couloirs écologiques par exemple ?

M. Stéphane Jayet comprend le fonds et la forme de la demande, mais ne pense pas qu'on soit dans le même sujet et le même dossier. Il prendra volontiers du temps pour en discuter avec Mme Danielle Collomb de manière bilatérale.

M. Pierre-Alain Buttex, Gilly, a une question concernant Télé Dôle : dans les rapports des commissions Ad'hoc et des Finances, il est fait état de quelques réserves quant aux possibilités d'engagement de Télé-Dôle, a-t-on des précisions ?

M. Stéphane Jayet répond que le Codir n'a pas de réponse formelle, c'est pour cela que dans le préavis on parle de budget prévisionnel, car on attend des éléments plus précis afin de pouvoir être transparent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis N° 10-2022 amendé est adopté par 115 oui, 5 non et 7 abstentions

7. Préavis 11-2022 – Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2021-2026

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les

conclusions de son rapport sur le préavis 10-2022.

M. Damien Richard, Longirod, présente les conclusions de la CoAH qui conclut à l'acceptation de ce préavis avec l'amendement suivant :

De placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès des établissements bancaires agréés par le Cour administrative du Tribunal du canton de Vaud et de Postfinance durant la législature 2021-2026.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Paul Ménard remercie les membres de la commission, c'est la première fois que l'on présente ce type de préavis. Le Codir va bien entendu placer les avoirs dans des établissements suisses et régionaux comme la Banque de Genève, la Banque Cantonale Vaudoise, la banque Coop, la Banque Nationale Suisse, la banque Migros, la banque Raiffeisen et d'autres, et en aucun cas des banques de type exotiques, c'est pour cela que le Codir est d'accord avec cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

L'amendement de la commission Ad'hoc du préavis N° 11-2022 est adopté par 112 oui, 0 non et 15 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis amendé.

La parole n'est pas demandée, elle passe au vote.

Le préavis N° 11-2022 amendé est adopté par 121 oui, 2 non et 0 abstention

8. Election d'un membre à la commission des Finances :

Suite à la démission de M. Charles-Mario Pertusio, il faut élire un nouveau membre.

Cette commission est composée de 7 délégués, Mme la Présidente précise que pour être éligible, il ne faut pas faire partie de la commission de gestion, ne pas être issu d'une commune dont un membre du Codir est représenté, et si possible de maintenir la représentation régionale.

Dans cette commission nous avons M. Francis Costiou de La Rippe, Asse et Boiron, Mme Valérie Jeanrenaud de Burtigny, Jura-Lac, de Mme Corinne Besson de Grens, Asse et Boiron, M. Martial Besson de Vinzel, Lac-Vignoble, M. Vincent Moret de Coppet, Terre-Sainte et de Philippe Schirato de Founex, Terre-Sainte. Il faudrait un candidat de Jura-Lac ou Lac-Vignoble.

M. Jacques Tschudin, Rolle est candidat. Il n'y pas d'autre candidat, M. Jacques Tschudin est élu par acclamation.

9. Communications du Codir :

Programme de législature 2021-2026 : M. Pierre-Alain Schmidt informe que le Codir a travaillé sur le programme de législature 2021-2026 qui sera présenté aux délégués en avril par mail et une conférence de presse sera organisée pour le présenter.

Festival Visions du réel : M. Gérard Produit présente l'avantage loisirs pour le Festival Visions du réel du 7 au 17 avril 2022. Les participants qui viennent en transports publics ou à vélo auront droit à une réduction de 50 % sur le prix de l'entrée.

Mobilité : M. Gérard Produit informe que deux séances par année auront lieu avec les communes sur la promotion de la mobilité, la prochaine étant agendée au 5 mai avec une répliquée le 19 mai 2022.

Mérites sportifs régionaux : Mme Chantal Landeiro invite les délégués à faire leur choix de la sportive ou du sportif méritant du district jusqu'au 20 mars 2022 sur le site de Région de Nyon. Elle invite chacun à la cérémonie de remise des prix le 30 mars 2022 à 19 h à Gland.

Environnement : M. Bruno Dard parle du volet OFF des Assises européennes de la transition énergétique qui aura lieu du 10 mai au 05 juin 2022 pour impliquer et sensibiliser les habitants du Grand Genève aux enjeux liés à la transition écologiques. Il y a possibilité pour les communes de proposer une animation.

Territoire : Mme Christine Girod invite les délégués à participer à une sensibilisation et formation des élu-e-s du Grand Genève entre avril et octobre 2022. L'objectif est de sensibiliser les élus aux enjeux de transition écologique et de planification territoriale et des préparer les étapes politiques de la démarche de vision territoriale transfrontalière. Ce sont des formations courtes de 1 h (cycle webinaires) sur la pause de midi et permettent d'avoir un échange avec les techniciens du Grand Genève. Elle présente la liste des ateliers dont on retrouve le détail sur le site de Région de Nyon.

Cartolacôte : Mme Christine Girod explique que c'est un géoportail régional géré par Région de Nyon qui répond à l'obligation légale des communes de disposer d'un tel outil. Des économies d'échelle importante peuvent être faites ainsi que la mutualisation des compétences. Cela donne un accès facilité à l'information du territoire pour tout un chacun. L'adhésion de communes est toujours possible. Actuellement il y a 8 communes partenaires, 4 associations communales et intercommunales. Le coût d'adhésion est entre CHF 1'600.— et CHF 4'000.— selon la population de la commune, avec un coût annuel de CHF 2'500.— et CHF 1.— par habitant.

Finances : M. Paul Ménard explique que le Codir travaille sur plusieurs scénarios pour consolider les finances de Région de Nyon, de manière concertée avec la commission des finances et la commission de gestion. Il y a les axes principaux suivant, la diminution des charges, l'augmentation des revenus (notamment que le canton reconnaisse financièrement le travail qui est fait par Région de Nyon). Le Codir reviendra devant le Conseil avec une proposition.

Economie : M. Pierre Wahlen rappelle le prix à l'innovation 2022 doté d'un prix de Fr 50'000.— qui récompense des projets innovants qui contribuent à l'économie régionale. Région Nyon le fait avec le soutien du canton de Vaud. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 24 mars 2002 à Rolle.

Il présente l'application Guichet mobile qui est une application permettant aux travailleurs de se déplacer en réduisant les émissions à effet de serre en utilisant les transports publics, les covoiturages, les vélos, la marche. Les communes qui ont participé à son financement ont décidé de l'ouvrir à l'ensemble des communes du district moyennant un modeste financement pour 2022.

10. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

La commission des Finances étudiera le **Préavis 12-2022** : Comptes 2021.

Préavis 13-2022 Cotisation : sont nommés :

M. Yves Thévenoz, Begnins – M. Anthony Hinder, Gingins – M. Roberto Dotta, Chavannes-des Bois
– M. Didier Blanchard, Perroy - M. Steve Binggeli, Gland

Séance le 12.05.2022 à 18 h.

Préavis 14-2022 : Gestion et conservation des documents : sont nommés :

M. Pierre-Alain Rotzetta, Le Vaud – M. Raoul Sanchez, Eysins – M. Fabrizio Nassisi, Tannay – Mme
Florence Ursenbacher, Luins – M. Didier Blanchard, Perroy

Séance le 10.05.2022 à 18 h.

11. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Tschudin, Rolle, demande s'il est possible d'indiquer l'adresse postale sur la convocation ?

Mme la Présidente informe qu'il y a un lien sur le site de Région de Nyon pour le lieu de la séance du Conseil.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Genolier pour le prêt de la salle et invite l'assemblée à un apéritif.

La séance est levée à 21 h 20

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire


Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 17 mars 2022